

Stratégie nationale de développement durable

Programmes d'action

Les dix fiches présentées dans ce document rappellent les objectifs de la Stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003, pour chacun de ses programmes d'action et présentent des exemples concrets de réalisations.

- 1.** Dimension sociale et sanitaire du développement durable
- 2.** Le citoyen, acteur du développement durable
- 3.** Territoires
- 4.** Activités économiques, entreprises et consommateurs
- 5.** Changement climatique et énergie
- 6.** Transports
- 7.** Agriculture et pêche
- 8.** Prévenir les risques, les pollutions et les autres atteintes à la santé
- 9.** Vers un Etat exemplaire
- 10.** Action internationale



Deuxième séminaire gouvernemental sur le développement durable

Un deuxième séminaire gouvernemental sur le développement durable s'est tenu le 23 mars 2005. Il a permis au gouvernement de faire un point précis des actions déjà menées et de renforcer sa mobilisation par l'adoption de 29 nouvelles mesures.

Ces mesures confortent et prolongent les actions prévues par la Stratégie nationale de développement durable, dans chacun de ses programmes d'action.

Dimension sociale et sanitaire du développement durable

- Favoriser le développement des métiers de l'environnement
- Lutter plus efficacement contre le saturnisme infantile

Le citoyen, acteur du développement durable

- Faire de l'éducation à l'environnement un enjeu de société

Territoires

- Achever la mise en place du réseau Natura 2000 français pour 2006
- Créer une réserve naturelle dans les Terres australes et antarctiques françaises
- Mobiliser la recherche pour la biodiversité
- Faire de la stratégie de l'Etat en région et de la contractualisation des leviers du développement durable
- Transférer des terrains militaires au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Accélérer la dépollution des terrains militaires
- Protéger la qualité des cours d'eau par des bandes enherbées
- Mettre le développement durable au cœur de la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2012

Activités économiques, entreprises et consommateurs

- Mobiliser les "outils économiques" pour promouvoir le développement durable

Changement climatique et énergie

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement
- Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en France en 2050
- Développer la recherche sur les nouvelles technologies de production et de stockage d'énergie
- Afficher clairement les performances énergétiques des véhicules neufs
- Enseigner une conduite automobile économe en énergie
- Réaliser des opérations de rénovation urbaine économes en énergie
- Faire du dispositif fiscal "Robien" un vecteur de diffusion de la haute performance énergétique
- Améliorer et amplifier la réhabilitation des bâtiments anciens par une exigence en terme de performance énergétique et une incitation fiscale
- Sensibiliser les acteurs de la réhabilitation des bâtiments anciens à la nécessité des économies d'énergie
- Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation civile
- Conduire des recherches pour des logements économes en énergie

Agriculture et pêche

- Mobiliser la recherche pour une agriculture durable

Prévenir les risques, les pollutions et les autres atteintes à la santé et à l'environnement

- Faire monter en puissance l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

Vers un Etat exemplaire

- Adapter les procédures administratives et politiques à la Charte de l'environnement

Action internationale

- Orienter la coopération vers le développement durable
- Promouvoir à l'international la diversité culturelle
- Promouvoir la création d'une organisation des Nations Unies pour l'Environnement



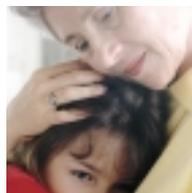
Dimension sociale et sanitaire du développement durable

Les écarts de niveaux de vie, la pauvreté, l'accès des moins qualifiés à l'emploi, les inégalités face à l'éducation, une parité hommes - femmes insuffisante, l'insertion des personnes handicapées sont autant de difficultés rencontrées par les citoyens, à titre individuel ou dans le cadre familial.

Avec l'augmentation de la durée de la vie et du nombre de personnes âgées qui seront quelque 17 millions à l'horizon 2020, la société française doit faire face à de nouveaux défis, notamment en matière de cohésion sociale.

Une société digne est celle qui permet aux hommes et aux femmes de travailler pour répondre à leurs besoins vitaux et à ceux de leur famille : se nourrir, se loger, se vêtir.

C'est aussi une société qui sait évoluer en ne laissant personne le long du chemin : les anciens, les handicapés, les plus faibles et les plus démunis.



Replacer la dignité humaine au cœur des politiques publiques et renforcer la cohésion sociale.

SNDD : objectifs et moyens

Placer la dignité humaine au cœur du développement durable.

- Faciliter l'accès à la citoyenneté à tous en améliorant notamment la qualité de l'accueil dans les services publics, en simplifiant les formulaires et les règles d'instruction des dossiers, en informant davantage les usagers de leurs droits et devoirs.
- Permettre la formation tout au long de la vie.
- Lutter contre l'exclusion, la pauvreté et la discrimination.

Valoriser la famille.

- Promouvoir une politique de l'enfance.
- Faciliter l'accès au logement.
- Protéger l'enfance et son droit à l'éducation.

Intégrer les personnes handicapées ou manquant d'autonomie.

- Permettre une meilleure intégration dans la vie de la cité.
- Faciliter la mobilité et l'accessibilité, notamment aux transports et aux lieux publics.
- S'assurer de l'application de la loi de 1987 en faveur de l'insertion des personnes handicapées et mobiliser le potentiel des régions dans ce domaine.

Renforcer la solidarité entre les générations.

- Mieux prendre en charge les personnes en perte d'autonomie.
- Prévenir et anticiper les effets du vieillissement de la population.
- Favoriser la transmission des savoirs entre les générations.

Éliminer toute forme de discrimination entre les hommes et les femmes.

- Prévoir des aménagements des temps pour qu'ils prennent mieux en compte les besoins des parents.
- Lutter contre toutes les formes de violence.
- Promouvoir la place et l'image de la femme dans la société civile et politique.



Favoriser la mobilité et l'accessibilité

Les difficultés à se déplacer, qu'elles soient permanentes ou temporaires, concernent près de 40 % de la population. Parce qu'elle garantit aux citoyens leur autonomie et leur participation à la vie de la cité, l'accessibilité est indissociable d'une intégration sociale réussie et compte parmi les éléments de droit fondamental des individus. Parce qu'elle contribue au confort d'usage de l'ensemble des citoyens, l'accessibilité est un élément constitutif d'une vraie qualité de vie et de service. Parce qu'elle impose de prendre en compte le caractère social, économique et environnemental d'un aménagement, de même que son adéquation avec les besoins à long terme des usagers, l'accessibilité s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable.

Beauvais : une ville pilote en matière d'accessibilité

La ville de Beauvais (59 000 habitants) élue Ville pilote 2003, dans le cadre de l'Année européenne du handicap, a décidé d'améliorer son environnement urbain afin qu'il devienne réellement accessible et procure un confort d'usage à l'ensemble de la population.



Ainsi, la ville a aménagé des parcours adaptés qui desservent le centre ville et ses principaux équipements. Sur l'ensemble de ces parcours, les personnes malvoyantes disposent d'équipements leur permettant de mieux appréhender les traversées de chaussée. Les travaux ont consisté à mettre aux normes ces traversées et à les doter d'équipements de haute technicité, créés par les services techniques de la ville de Beauvais. Aux endroits les plus dangereux, non protégés par des feux tricolores, les passages ont été surélevés, les obstacles supprimés et des barrières de protection posées.

Pour que l'école puisse jouer son rôle d'intégration sociale, la mairie de Beauvais aménage aussi les écoles et les restaurants scolaires avec l'installation de paliers, de rampes, d'ascenseurs, et de places de stationnement. Enfin, l'acquisition de quatre bus dotés d'aménagements spécifiques, permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux moyens de transport collectif. Un plan pluriannuel d'accessibilité 2004-2007 a été mis en place pour un montant total de 4 millions d'euros. Il prolonge les actions déjà engagées dans le cadre de l'Année européenne du handicap.



Paris : 50 taxis aménagés pour les personnes handicapées

Sur les 15 000 taxis parisiens en activité, deux seulement étaient équipés pour les handicapés. Un nouveau service baptisé "G7 Horizon", imaginé par TAXIS G7, le central de radio-taxis le plus important d'Europe, propose désormais un service de radio taxis avec une quarantaine de véhicules spécialement aménagés.

Les personnes à mobilité réduite qui vivent dans la capitale peuvent dorénavant se déplacer plus facilement à Paris et sur toutes les routes d'Ile-de-France. "G7 Horizon" offre la possibilité de commander un taxi, selon la disponibilité, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce service de mise en relation est gratuit. Seule la course de taxi est à régler directement au chauffeur. Certains véhicules sont pourvus d'un siège de transfert pivotant qui, grâce à une télécommande, permet au passager de s'asseoir en toute facilité. D'autres véhicules permettent, grâce à une rampe d'accès télescopique, de faire accéder et transporter les personnes en situation de handicap qui demeurent assises dans leur fauteuil électrique. L'aménagement des véhicules est financé à 50 % par la Région Ile-de-France et à 10 % par la ville de Paris.

Lyon : un tramway accessible pour tous

Ce tramway est doté d'équipements de dernière génération et allie accessibilité et respect de l'environnement. Accessibilité pour sa facilité d'accès aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou parents avec poussette grâce au plancher bas intégral et au quai qui se trouvent au même niveau. Accessibilité aussi pour sa facilité d'usage : des annonces sonores et un affichage lumineux permettent d'obtenir des informations sur l'état du réseau et sur les horaires. Respect de l'environnement, d'abord parce que ce tramway est totalement électrique, ensuite parce que sa réalisation a permis de planter 1 000 arbres.

Des parcs-relais ont été aménagés aux portes de l'agglomération lyonnaise pour encourager les usagers à emprunter les transports en commun et désengorger le trafic automobile en centre ville.

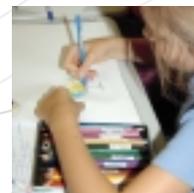


Le citoyen, acteur du développement durable

Dans une société où la consommation d'informations et d'images ne cesse d'augmenter, le citoyen a de plus en plus de mal à identifier les valeurs fondamentales sur lesquelles le développement d'une société harmonieuse peut s'appuyer.

Dans ce contexte, l'effort pour sensibiliser aux principes d'un développement fondé sur le respect de l'homme et de son environnement doit être présent à toutes les étapes de la vie du citoyen.

Une bonne compréhension des enjeux est impérative pour que le développement durable devienne véritablement une valeur citoyenne et s'inscrive dans des actions concrètes.



Susciter l'adhésion de chacun à d'autres valeurs en vue d'une évolution des comportements.

SNDD : objectifs et moyens

Rendre le concept de développement durable **compréhensible** par tous.

- Identifier la perception qu'a le public des valeurs du développement durable.
- Informer et communiquer pour permettre à tous d'acquérir un niveau satisfaisant de connaissances.

Mettre à la disposition du public une information fiable et transparente.

- Développer des outils pour avoir une vision claire et synthétique de l'état du développement durable : les indicateurs nationaux de développement durable.

Intégrer le développement durable dans tous les cycles éducatifs et dans les activités extrascolaires.

- Généraliser l'éducation à l'environnement dès l'entrée à l'école.
- Poser les bases d'une politique nationale d'éducation à l'environnement.
- Intégrer la notion de développement durable dans les activités culturelles et les pratiques sportives exercées pendant le temps périscolaire.
- Développer la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle.

Encourager et faciliter la participation du citoyen dans le débat public.

- Multiplier les débats publics à l'échelle nationale, régionale et locale.
- Créer des outils pour servir de guide et de repère aux débats publics.



Encourager la participation du citoyen

Inspiré des propositions de la commission Coppins et d'une consultation nationale, le projet de Charte de l'environnement a été adopté par le gouvernement en Conseil des ministres le 25 juin 2003.

Après avoir été adoptée par la Chambre des députés et le Sénat au printemps 2004, la Charte a été définitivement ratifiée par le Parlement réuni en Congrès, le 28 février 2005.

Ainsi, la Charte fait entrer l'environnement dans la Constitution, aux côtés des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946. Elle consacre le droit de chacun à "vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" et un devoir universel de contribuer à sa protection.

Une année de travail et d'échanges avait préalablement permis de faire réfléchir ensemble experts et citoyens à de nouveaux fondements pour une écologie humaniste et à une nouvelle relation entre l'Homme et la nature.



Consultation
Nationale pour la
**CHARTRE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le recueil des avis des experts

La commission d'experts constituée autour du Professeur Coppins avait pour mission de réfléchir à la méthode d'élaboration, au contenu ainsi qu'à la portée de la Charte et de communiquer des propositions au gouvernement.

Tout au long de leurs travaux, les membres de la commission ont été assistés par un comité juridique, un comité scientifique et un groupe éthique.

Un colloque national consacré aux enjeux juridiques et scientifiques

La commission a analysé les expériences des pays ayant déjà inscrit l'environnement dans leur constitution et recueilli l'avis de plus de 400 experts, scientifiques, juristes et économistes au cours d'un colloque organisé par le ministère chargé de l'écologie avec le ministère de la justice et celui de la recherche, en partenariat avec l'Association française pour l'avancement des sciences (AFAS) et le Mouvement universel pour la responsabilité scientifique (MURS).

Ils ont souligné :

- l'importance des notions de responsabilité, de réparation et d'éducation,
- la nécessité de disposer d'instruments économiques pour mieux protéger l'environnement et gérer les ressources naturelles.

Ils ont débattu de l'opportunité et des conséquences de l'introduction du principe de précaution dans un texte de niveau constitutionnel.

Un premier bilan de la consultation nationale

12 000 questionnaires ont été adressés aux élus et personnalités politiques, associations, entreprises, organisations syndicales et professionnelles, experts et autorités administratives de niveau national et régional.

Un site Internet dédié à la Charte a permis de recueillir l'avis de 1 500 internautes. Un forum de discussion en ligne a élargi le débat. 400 avis ont ainsi été argumentés.

Quatre groupes de discussion de citoyens et un sondage réalisé en janvier 2003 sur les attentes des Français en matière d'environnement et de cadre de vie ont complété le recueil d'opinions ; d'où il ressort une très grande majorité de réponses favorables au projet d'une charte constitutionnelle.

Enfin, 14 assises territoriales (10 en métropole et 1 dans chaque DOM) se sont révélées un temps fort de démocratie participative et ont rassemblé quelque 8 000 participants. Plus d'une centaine de tables rondes, d'ateliers et de débats ont permis à toutes les composantes de la société civile d'exprimer leurs points de vue et leurs attentes. Cette forte mobilisation, comme la richesse des débats et l'implication de tous les acteurs de la vie économique et sociale des régions ont témoigné d'une volonté commune d'être partie prenante dans cette démarche.

Territoires

Les hommes puisent dans les territoires ce qui leur est nécessaire pour vivre, pour se développer et affirmer leur identité. Ils doivent donc entretenir ce patrimoine, s'ils veulent survivre.

La formidable richesse naturelle et culturelle du territoire national fait de notre pays un espace aux paysages extrêmement variés.

En 1950, trois personnes sur dix vivaient en ville. Aujourd'hui, près de la moitié de la population est urbaine et en 2050, les villes concentreront 70% des habitants de la planète.

Anticiper les grandes mutations à venir, réaliser des infrastructures plus respectueuses de l'environnement, modifier nos modes de vie et aménager les territoires dans une perspective de développement durable permettra de les préserver.



Faire évoluer l'organisation de nos espaces de vie pour qu'ils remédient aux inégalités sociales et écologiques sur un territoire et aux inégalités entre territoires.

SNDD : objectifs et moyens

Préserver et **valoriser** le patrimoine culturel.

- S'engager dans une démarche de sensibilisation et d'éducation au respect du patrimoine des territoires ruraux et des espaces naturels.

Maîtriser l'étalement urbain.

- Diminuer le rythme d'occupation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation.
- Analyser la vulnérabilité des territoires aux contraintes énergétiques et réduire la consommation d'énergie due aux déplacements liés à la vie quotidienne.

S'engager dans une nouvelle approche de la gestion des territoires ruraux et des espaces naturels.

- Impliquer et responsabiliser les acteurs locaux et privilégier la gestion partenariale.
- Fonder la gestion du patrimoine naturel sur des connaissances scientifiques de qualité et partagées pour fournir des outils d'aide à la décision.
- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité.

S'appuyer sur l'agriculture pour **aménager** les territoires.

- Soutenir le pastoralisme.
- Encourager la valorisation agricole sécurisée des déchets organiques.
- Réorienter l'aménagement foncier.
- Favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs dans des projets globaux de développement durable sur les territoires à enjeux majeurs.

Préserver la richesse des forêts.

- Favoriser la certification des forêts françaises et améliorer la compétitivité économique de la filière bois.

Préserver les milieux : l'eau douce, la mer, le littoral, les montagnes...

- Renforcer la connaissance du milieu marin pour mieux le préserver.
- Atteindre un bon état écologique de l'eau douce avant 2015.
- Pérenniser la biodiversité dans les massifs montagneux.

Réduire les inégalités sociales et environnementales des territoires.

- Identifier les inégalités écologiques et sociales et engager des opérations de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires.
- Moderniser et rattraper le retard de l'Outre-mer.

Associer davantage les collectivités locales à la gestion des territoires.

- Développer les démarches d'agendas 21 et faciliter la mise en œuvre d'une gestion concertée des espaces transfrontaliers.

S'engager dans une nouvelle approche de la gestion des espaces naturels

Le gouvernement a pour objectif de faire des collectivités d'Outre-mer des "laboratoires de développement durable en zone intertropicale", appelés à diffuser leur expérience au sein de leurs environnements régionaux respectifs et à assumer un rôle de trait d'union entre le Nord et le Sud au niveau mondial.

L'Outre-Mer français : une richesse biologique considérable

Grâce à une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 10 millions de km², 20 % des atolls coralliens mondiaux et de nombreux massifs forestiers intacts, l'Outre-mer français présente avec 3 450 espèces végétales et près de 400 animaux vertébrés uniques au monde, une biodiversité plusieurs centaines de fois supérieure à celle des écosystèmes européens. On y dénombre 26 fois plus d'espèces végétales qu'en métropole et 100 fois plus de poissons d'eau douce, sans parler de la biodiversité marine (les 10 collectivités de l'Outre-mer français représentent 98 % de notre zone maritime).

La préservation de cette richesse biologique est un enjeu majeur pour un développement durable de ces territoires. Dans cette perspective, un réseau d'espaces protégés sera constitué dans chaque collectivité d'Outre-mer, qui intégrera les deux parcs nationaux en projet à la Réunion et en Guyane ainsi que plusieurs réserves naturelles en création : Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Mayotte, Réunion... L'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) sera développée. Enfin, une lutte sans précédent est d'ores et déjà engagée contre l'orpaillage clandestin en Guyane au travers des opérations ANACONDA et contre la pêche illégale dans les zones économiques exclusives des Terres australes et antarctiques françaises et de la Guyane.

La Stratégie nationale pour la biodiversité, élaborée en 2004, a conduit à définir des plans d'actions locaux et régionaux, confortés par un volet formation des responsables. Un sanctuaire de baleines a ainsi été créé par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, un observatoire pour les tortues et les cétacés a également été installé. Le Conservatoire du littoral prendra en charge la gestion de plusieurs centaines de kilomètres de littoral de grande qualité en Guadeloupe, en Martinique, à Saint Pierre et Miquelon et à Mayotte.

Le WWF a, quant à lui, présenté une nouvelle campagne nationale en faveur du patrimoine naturel de l'Outre-mer. Placée sous le haut patronage du Président de la République, elle a pour objectif de sensibiliser le grand public au caractère unique et exceptionnel des patrimoines naturels de l'Outre-mer français.



Réduire les inégalités sociales et environnementales

A Toulouse, entre les années 50 et 70, 100 000 nouveaux logements ont été construits pour répondre aux besoins d'expansion de la ville. Avec une paupérisation de la population (36% de chômeurs), une accélération du départ des résidents anciens qui fragilise la mixité sociale (-10 % entre les deux derniers recensements), une proportion élevée de logements sociaux (12 600 au total), et enfin un urbanisme dont la conception ne correspond plus aux aspirations actuelles, ces quartiers rencontrent des problèmes de déqualification sociale et urbaine.

Toulouse : le Grand projet de ville

La ville de Toulouse, l'Etat, les collectivités locales et d'autres partenaires locaux se sont engagés dans un Grand projet de ville, qui vise à favoriser la requalification durable des quartiers dits en "difficulté".

Ce GPV d'un montant de 314 millions d'euros est l'un des plus ambitieux de France ; il s'étend sur un territoire de 580 hectares (soit 5 % du territoire municipal) et concerne 13 % des Toulousains. Il englobe différents quartiers dont celui d'Empalot, durement touché par la catastrophe d'AZF. Le GPV est un projet global de développement urbain, économique et social. Il doit veiller à la fois à répondre aux attentes en matière de requalification urbaine de ces secteurs mais aussi à améliorer les programmes d'emploi et d'insertion, d'éducation, de prévention et de sécurité ainsi que les politiques de santé publique et de lutte contre les discriminations.

Trois projets sont actuellement en cours de traduction dans le cadre des conventions passées entre les partenaires locaux et l'Agence nationale de rénovation urbaine. Ces conventions s'articulent autour de trois orientations majeures :

- **Repenser** le maillage urbain et les déplacements (désenclaver les quartiers et les relier au reste de la ville, redéfinir parfois le maillage des voies et des dessertes, créer des voies cyclables, en lien avec la révision du plan de déplacements urbains).
- **Agir** sur l'habitat à travers une politique de renouvellement urbain (programmes de démolition, de reconstruction et de requalification des immeubles).
- **Conforter** les centralités existantes (amélioration des espaces publics avec la création d'espaces emploi-écoles, sports, culture, services de proximité et lieux symboliques de vie).

Activités économiques, entreprises et consommateurs

Les activités humaines sont créatrices de richesses mais elles peuvent laisser une empreinte irréversible sur l'environnement.

Du producteur au consommateur, c'est une longue chaîne aux maillons très divers qui doit relier les actions entreprises, pour que la politique de développement durable soit vraiment efficiente.

Tour à tour acteur dans les entreprises et consommateur de produits manufacturés, le citoyen joue des rôles multiples dans ce processus.

Aujourd'hui 92 % des Français se disent prêts à dépenser plus pour acheter des produits respectant l'environnement.

En mai 2005, 74 % des Français affirment avoir déjà entendu parlé du commerce équitable contre un sur dix seulement en l'an 2000.

Le développement durable fait peu à peu sa place dans les consciences et les modes de fonctionnement et de consommation.

Dans ce cadre, l'Etat a également un rôle à jouer pour favoriser les bonnes pratiques.



Inciter les entreprises et les consommateurs à des modes de production, de distribution et de consommation plus responsables.

SNDD : objectifs et moyens

Inciter toutes les entreprises à s'engager dans le développement durable.

- Aider les entreprises, notamment les PME, à mener des démarches de développement durable.

Intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation.

- Mettre en valeur et développer des produits respectueux de l'environnement.
- Donner de la lisibilité à l'offre de produits et mieux informer le consommateur.
- Assurer une politique de déchets préservant les ressources naturelles et limitant les impacts environnementaux et sanitaires.

Encourager l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines liés au développement durable.

- Sensibiliser les entrepreneurs à la prise en compte du développement durable dans les processus d'innovation.
- Mobiliser l'ensemble du dispositif public de soutien à l'innovation.

Développer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, condition de bonne gouvernance.

- Créer un référentiel et en assurer la promotion au niveau national et international.
- Inciter les entreprises à adopter un mode de fonctionnement responsable.
- Développer l'investissement socialement responsable (ISR).

Mettre en place un dispositif financier incitatif au niveau de l'Etat.

- Adapter le dispositif existant pour le rendre plus efficace et plus cohérent.
- Prendre des mesures fiscales spécifiques dans les domaines du transport, du bâtiment et du patrimoine naturel.
- Intégrer des critères environnementaux dans l'ensemble des aides publiques.



Intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation



“A chaque fois que nous faisons nos courses, nous opérons des choix de produits, de prix, de qualité ; mais nous achetons aussi les conditions de travail de ceux qui produisent, les conditions de fabrication, d'évolution et de destruction des produits, et donc leur impact sur la planète. Tout acte de consommation a une influence directe sur les conditions environnementales et sociales de production. Quand on achète un produit, on achète aussi le monde qui va avec”.

Nathalie Kosciusko-Morizet
Présidente de Consodurable

Certains acteurs économiques, encore minoritaires et pionniers, investissent dans le développement durable. L'éco-conception des produits, le commerce équitable ou bio, la responsabilité sociale des entreprises pèsent autant dans leurs choix que l'innovation ou le prix de leurs produits ou services.

Ces initiatives doivent être encouragées et portées à la connaissance des consommateurs.

Consodurable : un guide pour une consommation responsable

Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation, le ministère chargé du développement durable et différents représentants des pouvoirs publics, des fédérations professionnelles, et du monde citoyen ont décidé de soutenir la création de Consodurable, en 2004.

Cette association a pour objectif d'aider les consommateurs à mieux repérer les produits et services respectueux de l'environnement, ainsi que les fournisseurs qui agissent en faveur des droits sociaux fondamentaux, en proposant des produits issus du commerce équitable ou qui respectent les règles édictées par l'Organisation Internationale du travail (OIT) sur le travail des enfants. Consodurable cherche aussi à créer des synergies entre “consom'acteurs” et entreprises afin de favoriser de nouveaux engagements volontaires des entreprises en faveur du développement durable.

En offrant au grand public un espace de transparence sur les produits de grande consommation, Consodurable guide les acheteurs dans le labyrinthe des logos et labels et leur propose des informations sur des produits ou des entreprises responsables.

Interface entre les entreprises qui s'engagent dans le développement durable et les consommateurs de tous horizons, l'association a pour vocation de fédérer les acteurs économiques pour développer une consommation responsable qui s'efforce d'inverser les modes d'achat et de production écologiquement ou éthiquement non viables, pour privilégier ceux qui le sont.

Consodurable a obtenu le label “Campagne d'intérêt général” en 2005. Attribué par le Premier ministre, ce label vient distinguer les campagnes d'information et de mobilisation du public en faveur de sujets d'intérêt général.

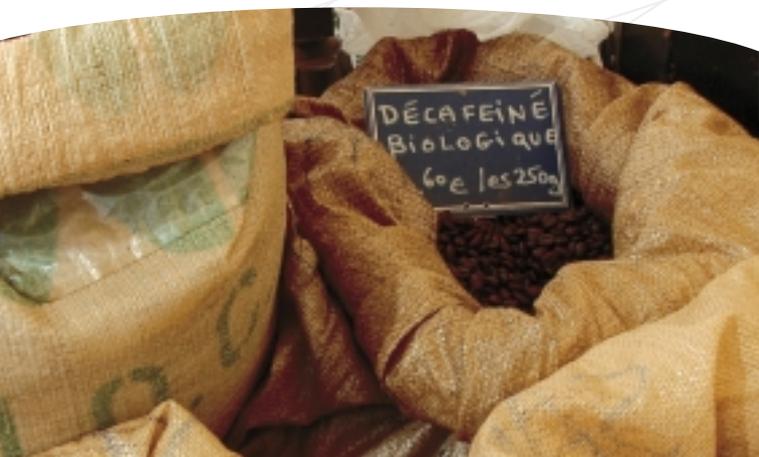
Du jetable au durable : les initiatives des distributeurs

Un sac plastique utilisé 20 minutes en moyenne met 100 à 400 ans à être éliminé dans la nature.

En 2004, telle enseigne a diminué la distribution du nombre de ses sacs de caisse jetables de 20 % et vendu 3 500 000 sacs cabas.

Résumée par un slogan, “Ensemble, faisons le choix des sacs réutilisables pour préserver la nature”, une campagne de communication s'est déroulée en mars 2005 dans tous les magasins de l'enseigne.

Cette démarche vise à informer le client de l'impact environnemental des sacs plastique afin de le responsabiliser. D'autres solutions lui sont proposées : sacs cabas, cartons, sacs souples...



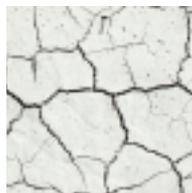
Changement climatique et énergie

Le recul des glaciers et la réduction de plus de 40 % de la banquise depuis 1960 sont des faits acquis. D'ici la fin du siècle, l'augmentation de la température devrait être comprise entre 1,5 et 6 degrés centigrades.

Si des doutes subsistent quant aux effets météorologiques à court terme de ce réchauffement (notamment la fréquence et l'intensité des tempêtes), il est certain qu'il provoquera une élévation du niveau des océans qui couvriront alors des zones littorales très peuplées aujourd'hui. Par ailleurs, plus localement, ces bouleversements auront une incidence importante pouvant porter atteinte à l'agriculture et à la biodiversité.

Il est donc vital de limiter la production des gaz à effet de serre, et notamment du gaz carbonique et du méthane, principaux responsables du réchauffement actuel.

Pour atteindre l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, d'importants efforts doivent être réalisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'habitat et des transports.



Lutter contre des changements climatiques majeurs qui mettraient en péril l'équilibre de la planète.

SNDD : objectifs et moyens

Maîtriser la demande pour la limiter.

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réhabiliter les bâtiments existants.
- Bâtir des constructions neuves qui intègrent mieux les technologies favorisant le développement durable.
- Optimiser les installations de chauffage.
- Maîtriser la consommation d'électricité dans le domaine résidentiel et le tertiaire.
- Poursuivre les efforts engagés pour augmenter l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Optimiser les filières énergétiques classiques.

- Augmenter l'efficacité des procédés de raffinage.
- Réduire les pertes de méthane.
- Moderniser le parc des centrales thermiques classiques.

Valoriser et développer les énergies renouvelables.

- Investir pour développer les énergies thermiques qui utilisent le soleil, le bois et le biogaz.
- Créer de nouvelles installations pour produire de l'énergie électrique d'origine renouvelable.
- Favoriser le développement de l'énergie issue de la biomasse et reconsidérer les apports énergétiques potentiels du monde agricole.
- Poursuivre les efforts engagés au titre du contrat de plan Etat-ADEME 2000-2006.

Accroître la recherche sur les nouvelles technologies.

- Renforcer la recherche portant sur de nouvelles filières énergétiques comme la pile à combustible, l'hydrogène et la géothermie.



Valoriser et développer les énergies renouvelables



Alors que les énergies fossiles se font plus rares, que leurs prix augmentent inexorablement et qu'elles sont responsables de 3/4 des émissions de gaz à effet de serre produites par l'homme, les énergies renouvelables représentent une alternative intéressante.

D'ailleurs, les Français approuvent leur développement. Selon un sondage réalisé en juin 2004 pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 98 % d'entre eux y sont favorables et 80 % des personnes interrogées considèrent que ce sont des énergies d'avenir.

Plus économiques sur le long terme, les énergies renouvelables permettent de lutter efficacement contre l'effet de serre. Elles peuvent, de plus, contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la France, à l'accès de tous à l'énergie et au maintien de prix compétitifs aussi bien pour les particuliers que pour les industries.

En 2001, la part des énergies renouvelables représentait 6,7 % de la production d'énergie nationale avec 36 % pour l'hydraulique, 49 % pour le bois et les déchets de bois, 10 % pour les déchets urbains solides et 2 % pour les biocarburants.

La France s'est fixé un objectif de consommation d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de sa consommation totale d'électricité en 2010, contre 15 % en 1997.



15 nouvelles centrales biomasse et biogaz

Début 2005, le ministère délégué à l'industrie a retenu 14 projets de biomasse (216 mw) et un projet biogaz (16 mw) pour la réalisation de centrales de production d'électricité à partir de ressources renouvelables.

Les projets retenus se répartissent dans plusieurs régions : Aquitaine, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et devraient permettre la création de plusieurs centaines d'emplois dans les centrales et les filières d'approvisionnement. Ils utiliseront des ressources relevant de procédés industriels très variés comme les boues papetières, les plaquettes forestières et le marc de raisin.

En Champagne, du marc de raisin au biogaz

A Mareuil-sur-Aÿ, en Champagne, la distillerie Goyard accueillera l'un des 14 projets retenus par le ministère de l'industrie.

Après avoir prélevé tous les éléments "recyclables" du raisin, il reste un marc dit "épuisé" qui est revendu à bas prix pour l'alimentation animale ou donné aux agriculteurs pour l'épandage. Actuellement, la distillerie traite ainsi chaque jour près de 200 tonnes de marc de raisin qu'elle transforme en produit de déshydratation pour les aliments du bétail ou en amendement organique pour les grandes cultures, ce qui représente un volume annuel de 80 000 à 100 000 tonnes de marc.

Avec une puissance de 12,5 mégawatts, une mini-centrale électrique, opérationnelle en janvier 2007, pourra fournir de l'électricité à l'équivalent de 12 000 à 13 000 personnes.

Au total, ce sont quatre distilleries de trois vignobles différents (Champagne, Bordelais, Luberon) qui produiront plus de 300 000 MWh par an (soit la consommation de 40 000 personnes), revendus au réseau EDF par la société française EBV, spécialisée dans la production d'électricité à partir de biomasse (déchets végétaux).

Ce nouveau débouché écologique et économique leur permettra d'atteindre une utilisation optimale des restes de la vendange.

Crédit d'impôt : un sacré coup de pouce

Annoncées dans le Plan climat en juillet 2004, les mesures fiscales en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie figurent dans la loi de finances 2005. Tous les contribuables peuvent bénéficier du crédit d'impôt, qu'ils soient ou non imposables.

A partir du 1^{er} janvier 2005, le crédit d'impôt peut s'appliquer pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale en équipements performants (15 % à 25 %) et soutient fortement (40 %) les chauffe-eau solaires et autres équipements utilisant les énergies renouvelables.

Cette mesure est d'autant plus importante que la consommation d'énergie dans les logements est à l'origine de 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Transports

Le transport permet la liberté des déplacements des biens et des personnes, le développement du territoire et la mondialisation des échanges. Non maîtrisé, il est aussi source d'insécurité, de bruit, de pollution, de consommation excessive d'énergie et de dégradation des espaces naturels et urbains.

En France, les transports routiers et aériens sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 149 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2003.

La croissance continue des émissions (23 % de progression par rapport à 1990) est essentiellement due à l'augmentation du trafic, qui atténue les améliorations apportées par les progrès technologiques.



Réduire la consommation d'énergie, les pollutions et les nuisances, promouvoir des modes de déplacements alternatifs. Modifier les comportements en vue de limiter les déplacements et de les rendre plus sûrs.

SNDD : objectifs et moyens

Faire évoluer, à long terme, l'organisation des modes de production et de distribution ainsi que l'usage des transports par les citoyens.

- Changer la logique de production en y intégrant la composante logistique.
- Innover pour rationaliser les livraisons urbaines.
- Rechercher une complémentarité entre les modes de transport individuel et collectif.
- Mieux gérer le trafic touristique.

Transférer et équilibrer les flux de transport entre la route, le ferroviaire, le trafic maritime, fluvial et aérien.

- Développer le transport combiné en améliorant la qualité et la productivité du service (notamment en ce qui concerne le secteur ferroviaire) et en proposant des aides d'exploitation de l'Etat.
- Promouvoir les transports collectifs en aidant les collectivités à les financer.
- Mettre en place des politiques de dissuasion (péages urbains, par exemple).

Aménager les infrastructures en concertation.

- Réaliser des études socio-économiques et environnementales.
- Conduire des débats publics.

Tarififier et gérer différemment les infrastructures.

- Moduler la tarification de l'usage des infrastructures en fonction des itinéraires et des périodes.
- Inclure les impacts environnementaux dans la fiscalité des carburants.
- Optimiser la gestion de la route et la gestion du trafic.

Poursuivre la recherche technologique pour diminuer la pollution.

- Améliorer les véhicules et les motorisations.
- Rechercher des carburants alternatifs.



Agir en faveur d'une mobilité durable

Il est reconnu que la circulation routière est particulièrement néfaste pour notre environnement par la pollution directe qu'elle génère, gaz d'échappement, bruit, et par sa contribution à l'effet de serre.

En France, 10 000 à 20 000 décès prématurés par an seraient ainsi imputables à la pollution de l'air par les transports.

Les accidents de transport provoquent également des coûts sociaux importants.

En 2001, notre pays comptait environ 8 000 tués sur les routes, et plus de 150 000 blessés.

Avec ces résultats, la France se situait alors dans le peloton de queue des pays européens, juste devant le Portugal ou la Grèce, mais loin derrière l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.



Réduire la vitesse et rendre la route plus sûre

En 2002, les pouvoirs publics, conscients de la gravité de la situation, décident d'accroître les moyens consacrés à la promotion de la sécurité routière. Les résultats ne se font pas attendre puisque, dès 2003, la vitesse moyenne observée a été réduite d'environ 5 à 10 km/h. La baisse du nombre d'accidents corporels et de victimes constatée par rapport à 2002 a été spectaculaire avec une diminution de 14,5 % pour les accidents corporels, 15 % pour les blessés légers et, surtout, de plus de 20 % pour les victimes les plus graves : -20,3 % pour les blessés graves et - 20,9 % pour les décès.

Une diminution d'une telle ampleur n'avait encore jamais été observée. De plus, pour la première fois depuis la crise pétrolière de 1973, la quantité de carburant vendue a baissé d'environ 1 % par rapport à 2002. Ce phénomène s'explique essentiellement par la diminution de la vitesse moyenne constatée sur les routes. Ainsi, à plus de 100 km/h, une diminution de 10 km/h de la vitesse peut entraîner une baisse allant jusqu'à 10 % de la consommation.

En terme de pollution, l'impact potentiel d'un respect intégral des vitesses autorisées permettrait une baisse de 2,1 millions de tonnes équivalent CO₂ (MteCO₂) pour les voitures particulières, de 0,4 MteCO₂ pour les poids lourds et de 0,5 MteCO₂ pour les voitures utilitaires, soit un total de 3 MteCO₂.

Sensibiliser à l'éco-conduite

De même que le respect de la limitation de vitesse conduit à une réduction du nombre d'accidents graves, une conduite souple peut générer des gains de consommation importants : des tests réalisés récemment mettent en évidence des gains de l'ordre de 10 % à 15 %. La formation des conducteurs à la conduite économique dans les auto-écoles et l'intégration du sujet "conduite et effet de serre" à l'examen du permis de conduire figurent parmi les mesures adoptées lors du Séminaire gouvernemental du 23 mars 2005.

Baisse des assurances auto au 1^{er} avril 2005

Que ce soit par peur du "radar" ou tout simplement par esprit civique, les Français ont été plus prudents en 2004 et le nombre d'accidents corporels a encore baissé : - 6,5 %, avec une chute de 9 % du nombre de tués et de 7,5 % du nombre de blessés.

La prudence accrue des automobilistes a des conséquences positives.

Depuis le 1^{er} avril 2005, de nombreuses compagnies d'assurances pratiquent des baisses de cotisations comprises entre - 2,6 % et - 5 % (3,5 % en moyenne). Ces mesures étaient attendues depuis que la Sécurité routière avait annoncé une diminution du nombre d'accidents en 2003.



Agriculture et pêche

L'agriculture couvre 54 % de notre territoire national. Elle produit des matières premières alimentaires et industrielles pour lesquelles elle utilise des ressources naturelles limitées.

En moins d'un siècle, ses pratiques culturales et d'élevage ont été profondément modifiées par la recherche et les progrès technologiques. Pendant les 40 dernières années, les agriculteurs ont été incités à intensifier leurs productions. L'utilisation en grande quantité de produits parfois contestés tels que certains pesticides ainsi que d'autres produits servant à l'alimentation du bétail ont engendré des polémiques et des problèmes sanitaires majeurs.

La prolifération des algues due aux phosphates et aux nitrates présents dans les eaux de rivière de même que les pollutions marines consécutives aux marées noires et aux dégazages illégaux exigent des réactions rapides pour préserver ces ressources naturelles. L'analyse et la maîtrise du risque dans le monde agricole et celui de la pêche sont donc plus que jamais d'actualité dans la mise en place d'une politique de développement durable.



Maîtriser l'impact de ces secteurs sur l'environnement en développant une agriculture et une pêche qui respectent les ressources naturelles et qui s'attachent à la qualité sanitaire de leurs productions.

SNDD : objectifs et moyens

Encourager de nouveaux modes de gestion pour une agriculture durable.

- Valoriser l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée sans compromettre l'équilibre économique des exploitations.
- Favoriser les démarches allant vers une agriculture durable.
- Veiller à ce que le producteur recueille une partie de la valeur ajoutée associée à ces démarches.
- Contribuer à augmenter les aides, leur éco-conditionnalité, les mesures agro-environnementales et conforter le principe pollueur = payeur.
- Conduire une réflexion stratégique permanente sur des thématiques comme la Politique agricole commune (PAC) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- Resserrer les dispositifs de veille, de maîtrise et de contrôle pour améliorer la qualité sanitaire des productions agricoles et alimentaires.
- Préserver la diversité biologique des espèces cultivées, la caractériser, l'évaluer pour en permettre l'utilisation durable.
- Protéger le patrimoine génétique des animaux de ferme.

S'acheminer vers une pêche maritime durable.

- Promouvoir l'utilisation d'engins sélectifs et respectueux de l'environnement.
- Rechercher l'équilibre entre les flottilles de pêche et les ressources exploitées.
- Définir et encadrer l'accès aux pêcheries.
- Moderniser la flotte pour garantir la sécurité des hommes, la qualité des produits et une meilleure rentabilité économique.

Intégrer l'aquaculture marine et continentale dans une démarche de développement durable.

- Aider à la création d'emplois.
- Assurer aux consommateurs des produits sains, sûrs et de bonne qualité.
- Garantir une activité respectueuse de l'environnement.



De nouveaux modes de gestion pour une agriculture durable



Pour anticiper les tensions sur le marché de l'énergie et plus particulièrement des carburants, mais également pour lutter contre la pollution induite par les rejets, il convient de trouver une alternative à l'essence et au diesel. Les biocarburants issus des cultures énergétiques semblent offrir des perspectives intéressantes.

Le blé, le colza, le maïs et la betterave peuvent subir des transformations chimiques afin de produire des biocarburants destinés à être incorporés dans les essences, le gazole et le fioul domestique.

Ces carburants biologiques permettent aussi d'augmenter l'indice d'octane, autrement dit les performances du moteur, sans engendrer de pollution.

Certains pays européens tels que la Finlande et la Suède possèdent une avance certaine sur la France : plus de 80 % des véhicules finlandais consomment des biocarburants et Stockholm possède une flotte de 30 bus fonctionnant à l'éthanol.

En France, la production de biocarburants ne représente encore qu'un pour cent de la production de carburants issus du pétrole.

Encourager les carburants de substitution

L'ambition du gouvernement est de donner au secteur agricole la possibilité de conquérir de nouveaux débouchés tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Le Premier ministre a annoncé, en septembre 2004, une première étape qui consiste à tripler d'ici 2007 la quantité de biocarburants bénéficiant d'une réduction partielle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Cette initiative représente des agréments nouveaux pour la production de 800 000 tonnes de biocarburants : 320 000 tonnes pour la filière bioéthanol et 480 000 tonnes pour le biodiesel.

En 2005, le bioéthanol bénéficie déjà d'un doublement des agréments, avec 100 000 tonnes supplémentaires. Pour le biodiesel, les agréments concernent 30 000 tonnes.

La mise en œuvre de ce plan se traduira par d'importants bénéfices dans différents domaines :

- **environnemental** : il contribuera à la lutte contre l'effet de serre en évitant l'émission de 3 millions de tonnes équivalent CO₂.
- **agricole** : en France, le potentiel de surfaces à mobiliser pourrait être de 1,5 à 2 millions d'hectares à l'horizon 2010. En 2003, les biocarburants ont mobilisé 320 000 ha de terres relevant pour l'essentiel de la jachère alimentaire (1,5% des terres arables). 300 000 ha étaient cultivés en oléagineux, 10 000 ha en blé et 10 000 ha en betteraves ;
- **économique** : près de 6 000 emplois industriels et agricoles seront ainsi créés ou maintenus. Aujourd'hui, 60 000 agriculteurs participent déjà à l'approvisionnement de ces filières. Le chiffre d'affaires réalisé par les producteurs dans la filière biodiesel est de l'ordre de 190 millions d'euros et dans la filière bioéthanol de 16 millions d'euros. Quelque 400 coopératives participent à la collecte des matières premières agricoles destinées à la production de biocarburants.

Après cette première étape, l'Etat cherchera à se conformer à l'objectif de 5,75 % de biocarburants dans le carburant à l'horizon 2010.

Les décisions prises aujourd'hui en faveur des biocarburants permettront de faire progresser la France vers une place de leader dans ce domaine. Elles permettront aussi de montrer la capacité d'innovation de l'agriculture française et contribueront au respect des engagements pris à Kyoto pour lutter contre les changements climatiques.



Prévenir les **risques**, les **pollutions** et les autres atteintes à la **santé**

Un chiffre a récemment marqué l'opinion : 55 produits chimiques sur les 103 substances recherchées ont été détectés dans le sang des 13 ministres européens de l'environnement volontaires pour se prêter à un test sanguin, lors de l'opération menée par le WWF en novembre 2004.

Aujourd'hui, le lien entre la santé humaine et la qualité de l'environnement n'est plus contestable. Héritage de 50 ans de développement industriel intensif, les citoyens des sociétés occidentales sont soumis à des cocktails de polluants sans précédent. Cette empreinte toxique est présente non seulement dans tous les milieux (sol, air et eau), dans bon nombre de produits manufacturés de grande consommation mais aussi tout le long de la chaîne alimentaire.

De la même manière, le nombre de victimes de catastrophes naturelles a, au cours de la décennie 80-90, augmenté de 50 % et le coût de ces catastrophes a été multiplié par 10. La remise en état des dommages subis par les milieux et les hommes est toujours financièrement très supérieure à ce que coûte la prévention. Si le risque Zéro n'existe pas, des événements tels que le développement de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou "vache folle") ou la grippe aviaire montrent aujourd'hui la nécessité d'appliquer le principe de précaution dès que l'on est face à une incertitude qui pourrait avoir des conséquences irréversibles.



Anticiper les risques naturels, technologiques et sanitaires, mieux s'y préparer et mieux gérer les situations de crise pour préserver les populations ainsi que les équilibres économiques et écologiques.

SNDD : objectifs et moyens

Disposer de moyens et d'une expertise adaptée.

- S'appuyer sur des moyens d'expertise incontestables, transparents et indépendants dans le cadre d'une organisation collective de qualité.

Développer les évaluations des dangers et risques des produits chimiques.

- Accompagner le développement du système communautaire REACH.

Adopter un plan santé-environnement.

- Développer l'action de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE).

Renforcer les effectifs de l'Inspection des installations classées et de l'Inspection de la radioprotection.

Modifier nos réactions face aux risques.

- Mieux prendre en compte les risques naturels ou technologiques en donnant la priorité à la réduction des aléas à la source, en améliorant l'information, les dispositifs d'alerte et les plans de secours.
- Réduire les atteintes à la santé en diminuant l'exposition aux métaux lourds et en accélérant l'évaluation européenne des risques liés aux produits chimiques.
- Renforcer la protection des milieux : l'eau, la terre, l'air (sécurité maritime, réduction des rejets de substances polluantes dans l'eau, pesticides, pollution aérienne, bruit).

Renforcer la solidarité entre les générations et les individus.

- Préserver l'efficacité des antibiotiques.
- Prévenir la pollution des sites industriels.
- Mieux prendre en compte la situation des victimes pendant et après une crise.

Professionaliser la police judiciaire dans le domaine de l'environnement.

- Organiser les moyens de contrôle et les augmenter pour être plus efficace.
- Renforcer la police judiciaire en lui donnant plus de moyens et plus de compétences.



Prévenir les risques et renforcer les contrôles

L'épidémie de légionellose, survenue près de Lens, fin 2003, qui a provoqué 17 décès, a révélé la complexité des questions posées en matière de risques sanitaires : application du principe de précaution par les entreprises, lien entre santé et environnement, contrôle des installations à risques, renforcement de la recherche.

Les épidémies de légionellose touchent plus de 2 000 personnes en France chaque année. Concentrées dans les vapeurs des tours aéroréfrigérantes, dans les canalisations d'eau chaude, dans les hôpitaux, les légionelles représentent un risque important pour la santé des populations.

Le Plan national santé environnement (PNSE), adopté en 2004, qui établit un diagnostic de l'exposition des Français aux pollutions de l'environnement dans leur vie quotidienne et recommande des priorités d'action, a pour objectif de réduire de 50 % l'incidence des cas de légionellose d'ici 2008.

Renforcer la prévention

La légionellose est une infection respiratoire provoquée par des bactéries vivant dans l'eau douce appelées légionelles qui prolifèrent entre 20°C et 48°C. La transmission de cette maladie, qui n'est pas contagieuse, se fait par inhalation de fines gouttelettes d'eau ou aérosols (taille < 5 µm) contenant des légionelles. Les principales sources de légionelles sont : les réseaux d'eau chaude sanitaire (douches, bains à remous, fontaines décoratives...), et les systèmes de refroidissement par voie humide (tours aéroréfrigérantes).

La réduction du risque lié aux légionelles repose avant tout sur un bon entretien des circuits et des installations, en particulier d'eau chaude, dans les établissements de santé, les établissements thermaux, les bâtiments recevant du public et les installations industrielles.

Depuis 1999, les préfets sont responsables de la prévention des risques pouvant intervenir sur les systèmes de refroidissement par voie humide. De nombreux arrêtés sont régulièrement pris pour garantir le bon état des installations.

Le **PNSE** prévoit de renforcer la réglementation sur la conception et le fonctionnement des tours aéroréfrigérantes, de recenser ces tours et d'accroître les mesures de prévention pour les réseaux d'eau chaude sanitaire.

Deux arrêtés du ministre chargé de l'environnement fixant les dispositions réglementaires applicables à toutes les installations équipées de tours ont été publiés en décembre 2004. Ils prévoient des règles à respecter par les exploitants d'installation, une fréquence de prélèvements mensuels et un arrêt pour réaliser une vidange annuelle.

Des actions d'inspection systématique, de sensibilisation et d'amélioration des connaissances

Le recensement des tours aéroréfrigérantes s'est achevé en 2004 : 13 700 tours équipant 6 000 établissements industriels ou tertiaires ont été recensées par l'Inspection des installations classées et des contrôles inopinés ont été menés. Plus de 14 000 contrôles ont ainsi été réalisés :

- dans environ 13 % des cas, des concentrations de légionelles légèrement supérieures à la norme ont conduit à un nettoyage de l'installation en cause,
- dans environ 2 % des cas, des concentrations de légionelles bien supérieures à la norme ont conduit à un arrêt total de l'installation concernée pour décontamination.

Les établissements de santé ont fait l'objet d'une attention particulière :

- 300 établissements ont été contrôlés,
- une enquête exhaustive a été réalisée auprès de 3 800 établissements de santé pour évaluer les mesures de prévention mises en œuvre.

A l'initiative du ministre chargé de la santé, un comité national de suivi des épidémies de légionellose réunit tous les acteurs publics concernés afin d'appuyer les préfets pour gérer ces situations.

Enfin, un programme de recherche a été confié à l'Agence française de sécurité sanitaire et environnementale (AFSSE), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et à l'Institut national de veille sanitaire (INVS) pour améliorer les connaissances sur les risques sanitaires liés à la présence de légionelles et leur mode de diffusion.



Vers un Etat exemplaire

Même si le développement durable nécessite la conjugaison des efforts de tous les acteurs de la société, l'Etat y joue un rôle essentiel dans le cadre de ses quatre missions principales :

- l'Etat est garant du développement durable par ses fonctions régaliennes de contrôle de la réglementation, d'équité fiscale et de mise en œuvre du principe de précaution.
- l'Etat est stratège lorsqu'il remet en perspective les activités de prospective, de veille stratégique au niveau international, et d'intelligence collective. Il développe ses fonctions stratégiques aussi bien au niveau national qu'au niveau local par le biais des préfets.
- l'Etat est partenaire des collectivités locales et du secteur privé, par ses différents modes de contractualisation.
- l'Etat est acteur du développement durable par son comportement. Faire partager les objectifs du développement durable par l'ensemble de la société passe notamment par la promotion d'un Etat exemplaire dans son fonctionnement au quotidien.



Faire de l'Etat une référence dans l'application des politiques de développement durable.

SNDD : objectifs et moyens

Intégrer le développement durable dans les politiques publiques.

- Positionner le développement durable comme une composante déterminante dans la réforme des ministères.
- Prendre en compte le développement durable dans les instruments de pilotage de l'action de l'Etat, dans ses stratégies à l'échelon déconcentré et dans les textes législatifs et réglementaires.

Mobiliser la recherche.

- Donner au développement durable des bases scientifiques solides et utilisables par des acteurs publics et économiques.
- Appliquer les principes du développement durable à la conduite des activités de recherche.
- Inscrire la recherche dans la mise en œuvre de la **SNDD** au niveau local.
- Adapter la recherche aux nouvelles données de l'agriculture.

Faire adopter le développement durable par l'administration, notamment dans son fonctionnement quotidien.

- Développer les politiques et les démarches d'éco-responsabilité au sein des services de l'Etat.
- Intégrer la dimension environnementale dans la politique d'achats publics.

Faire de l'Etat un employeur exemplaire.

- Former les agents de l'Etat.
- Renforcer l'action sociale.



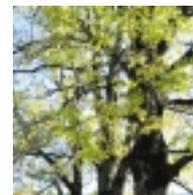
Favoriser une commande publique éco-responsable

En France, la commande publique représente environ 15 % du PIB.

Favoriser l'achat public responsable permet d'orienter la consommation et la production dans le sens du développement durable. La récente évolution du Code des marchés publics autorise une meilleure prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de la commande publique.

Le Code permet d'intégrer les performances environnementales des produits ou services comme critères de choix des offres et le savoir-faire environnemental comme critère de choix des candidats. L'acheteur public peut aussi prévoir des conditions d'exécution d'un marché visant à protéger l'environnement.

L'Etat est un grand consommateur de bois, notamment d'origine tropicale. Or, les forêts tropicales, premier réservoir mondial de diversité biologique terrestre (1 % des terres émergées), régressent régulièrement sous l'effet de l'activité humaine.



Un nouveau dispositif pour promouvoir une gestion durable des forêts

"Tous les achats publics de bois tropicaux devront provenir, d'ici 2010, de forêts gérées de façon durable". Cette déclaration du Chef de l'Etat à l'ouverture, le 24 janvier 2005, de la conférence internationale "Biodiversité : science et gouvernance", à l'UNESCO, fait écho au plan d'action en faveur des forêts tropicales adopté par le gouvernement, le 7 avril 2004.

L'Etat s'engage, dès 2005, à n'utiliser, dans ses grands travaux immobiliers, que des bois provenant de forêts présentant des garanties d'exploitation et de transformation durables et, notamment, des bois écocertifiés.

Dans une circulaire du 5 avril 2005 adressée à tous les ministres, le Premier ministre fixe les premières mesures en matière d'achat public de bois et de produits dérivés. Ces mesures concernent aussi bien les bois issus de forêts tropicales que ceux issus de forêts tempérées.

Le Groupe permanent d'étude des marchés "Développement durable, environnement" (GPEM/DDEN) a aussitôt diffusé des informations pratiques aux acheteurs publics. Ils pourront se référer aux systèmes de certification de la gestion durable des forêts et aux écolabels officiels pour les produits à base de bois.

L'exemple du Conseil général des Hauts de Seine

Dès la fin de l'année 2003, le Conseil général des Hauts-de-Seine a invité les villes et les administrations déconcentrées de l'Etat de ce département à une rencontre sur le thème de la commande publique locale et du développement durable. Un projet d'échanges d'expériences sur les achats éco-responsables qui s'inscrivait dans l'Agenda 21 départemental a été lancé à cette occasion.

Début 2005, dans un guide méthodologique, cette collectivité énonce les engagements pris en faveur d'une commande publique plus respectueuse des enjeux du développement durable. Les marchés d'acquisition de véhicules, de signalétique, d'espaces verts ont ouvert la voie de l'éco-responsabilité.

Le Conseil général s'est aussi engagé activement en faveur de la haute qualité environnementale (HQE) des bâtiments et de la maîtrise de la demande en énergie dont les objectifs seront formalisés par un plan climat territorial.

Différents projets d'aménagement dans les Hauts-de-Seine sont aujourd'hui prévus qui intègrent, dès leur conception, la haute qualité environnementale : le parc du Chemin-de-l'Île à Nanterre, le parc nautique de l'île de Monsieur. Les préférences environnementales qui caractérisent ces projets stipulent notamment que le bois utilisé pour la construction devra provenir de forêts exploitées et gérées durablement, certifiées par l'un des deux systèmes internationaux FSC (Forest steward ship council) ou PEFC (Programm for endorsement of forest certification schemes), ou équivalent.

Par ailleurs, les 92 collèges du département font l'objet d'une opération d'optimisation de la gestion environnementale.



Action internationale

En septembre 2003, le trou dans la couche d'ozone atteignait 28 millions de km², soit plus de 3 fois la surface des Etats-Unis.

L'humanité vit actuellement la sixième grande crise biologique connue sur Terre.

Une espèce sur 4 est menacée chez les mammifères, une sur 8 chez les oiseaux, une sur 3 chez les poissons et probablement plus de la moitié des plantes à fleurs et des insectes.

L'emploi des pesticides tue chaque année près de 20 000 ouvriers agricoles.

Les écarts entre pays pauvres et pays industrialisés se creusent : alors que la production mondiale a été multipliée par 7 depuis les années 50, 20 % des habitants de la planète n'ont pas d'accès à l'eau potable, 40 % n'ont pas d'électricité, 842 millions de personnes vivent sous alimentées et 1,2 milliard doivent subsister avec moins d'un dollar par jour.

Alors que la consommation d'essence par an et par habitant est de 31 litres en Afrique, elle s'élève à 427 litres en Europe et à 1 637 litres en Amérique du Nord.

Cependant, pour préserver la planète, des changements sont encore possibles à condition de faire naître une prise de conscience rapide au niveau international et de s'appuyer sur les valeurs du développement durable.



Agir au niveau mondial pour retrouver un équilibre environnemental, lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités entre les peuples dans le respect des diversités culturelles.

SNDD : objectifs et moyens

Renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement.

- Permettre le développement humain grâce à des dispositifs de santé, de protection sociale et d'éducation améliorés ainsi qu'à la production en commun de savoirs adaptés aux besoins.
- Contribuer à donner aux plus démunis l'accès aux services essentiels (eau, énergie, transport, ...).
- Promouvoir le développement économique équilibré des territoires (dans le domaine de la sécurité alimentaire et sanitaire, la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, le développement du tourisme durable...).
- Encourager le développement d'initiatives au niveau des autorités locales et de la société civile.
- Intégrer les objectifs du développement durable dans l'aide française, notamment dans le traitement de la dette.

Maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable.

- Appuyer la contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) aux débats sur la mondialisation.
- Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement par la mise en place d'une organisation mondiale spécifique.
- Soutenir les efforts en faveur de la diversité culturelle et de la francophonie.
- Intégrer davantage le développement durable dans les négociations commerciales et dans le cadre de partenariats régionaux.



Promouvoir un développement économique équilibré des territoires

En Afrique, 35 pays sont producteurs de coton.

Cette production est essentielle pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre : 2 millions de producteurs et 15 millions de personnes parmi les plus pauvres sont concernés. Elle représente 10 % du PNB (ou 30 % de la valeur des exportations) pour un pays comme le Mali où 615 millions d'euros de revenu brut ont été distribués en 2001-2002.

40 années de coopération française dans ces filières et l'effort des producteurs ont permis une multiplication par 7 de la production entre 1970 et 2001, dans les zones soudano-sahéliennes.

Néanmoins, depuis 1994, le secteur du coton est en crise et les cours mondiaux du coton ont baissé de 56 %. La disparition de cette filière de production aurait pour conséquence une déstabilisation économique, politique et sociale de ces pays africains car elle entraînerait :

- une grave paupérisation des zones rurales,
- un renforcement de l'exode,
- une incitation indirecte aux cultures illicites.



Le commerce équitable encourage la solidarité au Nord et facilite la cohésion sociale au Sud

Le ministère des affaires étrangères français s'est associé au Centre pour le développement de l'entreprise, au groupe Dagrif et à l'association Max Havelaar pour conduire un projet de commerce équitable sur la filière coton.

Son objectif est d'aider les producteurs de l'Afrique de l'ouest et, notamment, du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal, à faire face à la crise du coton en permettant :

- une meilleure rémunération par des ventes croissantes à un prix équitable,
- la sensibilisation des consommateurs aux problématiques liées à cette culture à l'échelle mondiale,
- la valorisation de la qualité de la fibre par un système de qualité,
- la pérennisation et l'extension des pratiques d'une agriculture durable,
- la transformation locale du coton-fibre afin de contribuer au renforcement de l'industrie textile africaine.

Ce projet, lancé en 2004, se déroule selon plusieurs étapes :

- une définition des standards de commerce équitable pour le coton,
- des missions de sensibilisation et d'identification de onze groupements de producteurs,
- la définition d'une charte qualité avec l'implication des organisations professionnelles agricoles et les sociétés cotonnières,
- la réalisation d'une étude de traçabilité sur l'ensemble de la filière,
- une prospection commerciale sur le marché français et européen.

Des résultats très encourageants

Après quelques mois, on peut déjà mesurer des impacts très positifs de ce projet sur les filières cotonnières de ces pays africains. La structuration professionnelle des groupements de producteurs est en cours avec une forte implication des sociétés cotonnières locales. Fin 2004, les premiers conteneurs de coton équitable ont été livrés à des filateurs et les premiers produits fabriqués avec du coton équitable sont sortis en février 2005. Huit marques françaises se sont engagées à commercialiser ces produits. Il s'agit d'une première pour une filière non alimentaire.

Si elle ne peut prétendre, à elle seule, apporter la solution universelle à une situation très critique, la réalisation du projet "Coton équitable" constitue néanmoins une réponse concrète, positive et durable. Elle permet aux Africains qui le cultivent de vivre dignement de leur travail et contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie (services sociaux, sanitaires, éducatifs) ainsi qu'à l'appropriation de systèmes de production permettant l'accroissement de la productivité agricole pour l'ensemble des cultures.

Le ministère des affaires étrangères contribue à ce projet en allouant 610 000 euros sur un budget total de 5,6 millions d'euros.

